





401, RUE NOTRE-DAME ST-TITE Qc **G0X 3H0** TÉL: (418) 365-6602



LEADERS DE L'IDENTITÉ PROMOTIONNELLE

PROMO

귉

D

9

F

}

Membre affilié

LINE CHARETTE ET MYRIAM TRUDEL

Pharmaciennes inc. 260, rue du Moulin Saint-Tite, (Québec)

G0X 3H0

Téléphone: 418-365-7543

Télécopieur: 418-365-6505

LUNDI AU VENDREDI 9 h À 20 h

SAMEDI

9 h À 16 h

DIMANCHE fermé

Livraison gratuite



Steve Gauthier, propriétaire badboy-design.com

418 365-0451

LETTRAGE - AFFICHE - ENSEIGNE - AUTOCOLLANT INFOGRAPHIE IMPRESSION COMMERCIAL - CARTE D'AFFAIRES - LETTRAGE VÉHICULE ENVELOPPE - FACTURE - BON DE COMMANDE - VITRINE DE MAGASIN

BILLET - ETC.

690 Route 153, St-Tite





581, ST-PAUL, BUREAU 107 SAINT-TITE (QUÉBEC) GOX 3HO

418 365-7524

PNEUS (**ALIGNEMENT •**

FREINS •

SUSPENSION • VIDANGE •

SILENCIEUX •

INJECTION •



PNEUS ET MÉCANIQUE

Pierre-Olivier Hudon Stéphane Béland

Propriétaires

Service Pneus TC 605, Route 153 Saint-Tite, QC G0X 3H0

Tél.: 418 365-6652 • Téléc.: 418 365-7732

pneustc@globetrotter.net

Le**G**îte du Village

460, Notre-Dame

418 365-7668

Jacques Brouillette, propriétaire





CARREFOUR EMPLOI MEKINAC

Là pour tous

418-365-7070

581, rue Saint-Paul bureau 101, St-Tite

















ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES

Suivez-nous sur Facebook!

301, rue Saint-Jacques, local 218-A Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 418 289-2880

aqdrmekinacadm@gmail.com www.aqdrmekinac.org

Allaitement 24/7

418 365-8454



Maison des familles

www.mdfmekinac.org



261, rue Du Moulin Saint-Tite (Québec) GOX 3HO

418 365-4405



info@mdfmekinac.org

VILLE DE SAINT-TITE VIGUEUR & PASSION

FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2024

AVIS À LA POPULATION RÈGLEMENT 413-2017 et ses amendements

NOUVEAUTÉ POUR LES DEMANDES DE PERMIS

RAPPEL IMPORTANT

- ❖ Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer la demande de permis d'usage temporaire, de le récupérer aux bureaux de l'Hôtel de ville et de payer le tarif applicable. <u>Aucun permis ne sera remis au locataire d'un</u> <u>emplacement.</u>
- Le propriétaire est responsable du respect, par son locataire, des dispositions du règlement 413-2017 concernant l'aménagement du kiosque situé sur sa propriété et les normes de sécurité applicables (distances, extincteurs, toiles ignifuges, éclairage, etc.).

NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES 2024

- Le montant des taxes municipales échu devra être acquitté avant la délivrance de permis par le propriétaire de l'immeuble (art. 4.2);
- ❖ Dépôt et récupération de permis à 16 h le jeudi précédent le premier vendredi du Festival pour bénéficier du tarif préférentiel de la prévente (Chapitre 4A);
- Modification de l'Annexe 5 « Tarifs » pour inclure une augmentation de la tarification du coût des permis et une indexation récurrente de 3% annuellement à chaque anniversaire de l'entrée en vigueur du règlement;
- ❖ Tout stationnement pour des véhicules de loisirs et dont le terrain compte 50 espaces de stationnement et plus doit déposer un plan d'aménagement numérisé avec sa demande de permis (art. 4.4.3);
- ❖ Le plan d'aménagement doit comprendre le nombre d'espaces de stationnement numérotés et la direction de circulation des véhicules. Il doit être obligatoirement plastifié, d'une dimension minimale de 11'' X 17" et

- affiché à l'entrée de l'immeuble ou sur le mur extérieur du poste d'accueil, afin d'être visible en cas de mesure d'urgence (art. 4.4.3);
- Les fils, les câbles, les conduits et tout appareillage électrique doivent être protégés contre les dommages physiques et les intempéries et être homologués (art. 7.13);
- ❖ Ajout de rues où les stationnements sont prohibés (Annexe 7 − Rues où le stationnement est prohibé);
- ❖ Ajout des définitions « Établissement », « Kiosque » et « Protège-câble » (art. 1.5);
- Modification concernant l'obligation d'obtenir un permis pour une distributrice automatique alimentaire et de boissons (art. 4.1);
- Modification des exceptions d'autorisation de kiosques sur la route 153 entre les numéros civiques 621 et 795 (art. 4.13);
- ❖ Modification des exceptions d'autorisation d'usages conditionnels pour la présentation de spectacle ou représentation d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale entre le 621 et 795 sur la route 153 (art. 5.6.4);

RAPPELS CONCERNANT LA SÉCURITÉ

- Nul ne peut, sans y être autorisé, occuper ou obstruer la rue, le trottoir, l'accotement ou une autre partie de l'emprise du chemin public ou y placer un obstacle, de manière à entraver la circulation sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin;
- Un espace libre doit être conservé près des bornes fontaines, se référer à l'article 7.1.2 du Règlement numéro 413-2017;

AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS POUR LES VÉHICULES DE LOISIRS

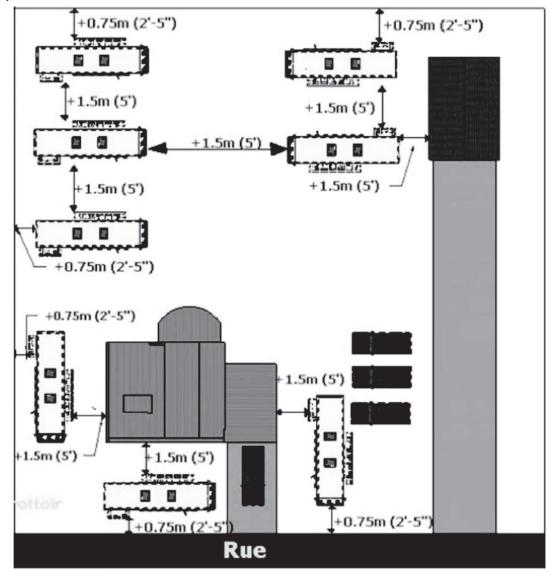
Distances minimales requises

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble qui est utilisé pour le stationnement ou le maintien d'un terrain de stationnement pour des véhicules de loisirs ou d'un terrain servant à l'exposition des véhicules de

loisirs, peu importe le nombre d'espaces de stationnement, doit maintenir, pour chaque véhicule de loisirs stationné, une distance minimale de :

- **0,75 mètre** entre le véhicule de loisirs stationné et les limites de propriété;
- 0,75 mètre entre le véhicule de loisirs stationné et toute clôture ou haie implantée sur l'immeuble
- **1,50 mètre** entre le véhicule de loisirs stationné et tout autre véhicule de loisirs stationné à proximité;
- 1,50 mètre entre le véhicule de loisirs stationné et tous les bâtiments permanents ou temporaires construits sur l'immeuble.

Les auvents des véhicules sont exclus dans le calcul des distances minimales requises.



Exemple d'un scénario à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Tout règlement en vigueur prévaut sur cet exemple

❖ L'accès aux véhicules de loisirs et aux réservoirs de propane doit être maintenu libre en tout temps.

UTILISATION DU PROPANE

- L'utilisation de tout **chauffage d'appoint au propane** est interdite;
- Les bouteilles de propane d'une capacité de moins de soixante (60) livres sont interdites, sauf lorsqu'elles sont destinées à alimenter un équipement servant à des fins strictement résidentielles ou un véhicule de loisirs;
- L'entreposage de bouteilles de propane est interdit, sauf à l'endroit prévu à cette fin, soit au 379, rue Adrien-Bélisle, sauf lorsqu'elles sont destinées à alimenter un équipement servant à des fins strictement résidentielles ou un véhicule de loisirs;
- ❖ Tout appareillage commercial fonctionnant au propane doit être installé et inspecté par un professionnel qualifié. Un certificat de conformité doit obligatoirement être obtenu afin d'opérer;

EXTINCTEURS:

- Tout extincteur requis doit obligatoirement avoir été inspecté au cours de la dernière année, par une firme spécialisée;
- ❖ Tout extincteur requis **doit être placé** sur le terrain ou l'emplacement où l'activité est exercée, **être visible**, accessible et clairement identifié.

Terrains de stationnement

a) En fonction du nombre d'espaces de stationnement disponibles sur le terrain, le propriétaire ou l'occupant de tout terrain de stationnement destiné aux véhicules de loisirs, doit maintenir un nombre d'extincteurs à poudre d'un minimum de dix (10) livres de cote A-B-C selon le tableau ci-dessous :

Nombre d'espaces de stationnement	Nombre d'extincteurs requis
Entre 6 et 50	1
Entre 51 et 125	2
126 et plus	3

b) En fonction du nombre d'espace de stationnement disponibles sur le terrain, le propriétaire ou l'occupant de tout terrain de stationnement destiné à tout type de véhicule, excluant les véhicules de loisirs, doit maintenir un nombre d'extincteurs à poudre d'un minimum de dix (10) livres de cote A-B-C selon le tableau ci-dessous :

Nombre d'espaces de	Nombre d'extincteurs requis
stationnement	
Entre 15 et 49	1
Entre 50 et 99	2
100 et plus	3

Établissements ayant des appareils de cuisson servant à la friture

Dans tout bâtiment, tente, chapiteau, ou kiosque où l'on retrouve un appareil de cuisson servant à la friture d'aliments, un **extincteur de type K** doit être maintenu. Si le **nombre de paniers** servant à la friture d'aliments est supérieur à **4**, les appareils servant à la friture doivent être **protégés par un système d'extinction spécial conforme aux normes en vigueur**.

Autres établissements

Tout bâtiment, tente, chapiteau ou kiosque **destiné à accueillir du public** doit être muni d'au moins un extincteur d'un minimum de **dix (10) livres** de cote A-B-C. Le nombre d'extincteurs devra être ajusté selon les critères suivants :

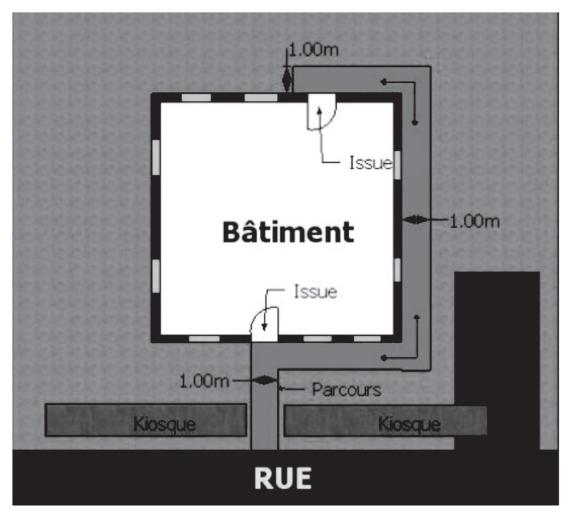
- **☑** Un extincteur par issue;
- ☑ La distance de parcours entre chaque extincteur ne pourra être supérieure à 15,25 mètres (50 pieds).

ÉTABLISSEMENTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES

- ❖ Une hotte de cuisson n'est pas obligatoire si 40 % du mur le plus long est ouvert à l'air libre lorsque le kiosque est en opération. Dans tous les autres cas, une hotte conforme aux normes en vigueur doit être installée.
- ❖ Toute **hotte de cuisson** requise en vertu du présent article doit obligatoirement avoir **été inspectée au cours de la dernière année**, par une personne qualifiée.

ACCÈS AUX IMMEUBLES ET BÂTIMENTS

<u>Toutes les issues et balcons</u> doivent être maintenus <u>libres</u> en tout temps, y compris le parcours d'une largeur minimale de 1 mètre qui mène à ceux-ci et ce, sur toute sa longueur à partir de la rue. **CE PARCOURS DOIT ÊTRE À CIEL OUVERT ET ÊTRE LIBRE DE TOUTE ENTRAVE.**



Exemple d'un scénario à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Tout règlement en vigueur prévaut sur cet exemple.

AUTRES DISPOSITIONS

Les toiles utilisées lors de la conception d'un kiosque ou autres formes d'abris doivent respecter l'article 7.9, suivant :

Il est **interdit d'utiliser des toiles de plastique**, des tissus et pellicules qui ne répondent pas à l'une de ces normes de base : CAN/ULC-S109-03 (essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables) ou NFPA 701 ou CPAI 84, concernant l'ignifugation à respecter dans la construction et

l'aménagement de tout kiosque, tente, chapiteau, structures gonflables ou autres formes d'abris.

La partie adjacente d'un kiosque construit en bois et située à moins de 1,50 mètres <u>d'un bâtiment principal</u> doit être enduite de peinture ignifuge ou de produit retardateur de flamme conforme aux normes CAN/ULC S-101, CAN/ULC 102-M88 ou NFPA 701.

Des inspections seront effectuées afin de vérifier si les normes de sécurité sont respectées.

Pour toute information concernant ces normes, n'hésitez pas à communiquer avec le service de la Régie des incendies du Centre-Mékinac au 418-365-1866 (incendie) ou avec le service d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite au 418-365-5143 poste 154 ou 156 (permis).

Ce document est à titre indicatif seulement. Se référer au texte complet du règlement No. 413-2017 relatif à l'administration de la gestion de l'événement spécial : Festival western et de ses amendements.

ÉMISSION DES PERMIS

Les permis seront émis à compter du 12 août prochain. Vous pouvez cependant déposer vos demandes en tout temps et avant cette date, au Service de l'urbanisme. Pour toute information, vous pouvez communiquer au 418-365-5143 poste 154 ou 156.

LOCATION DE CHAMBRES, DE LITS

Nous rappelons aux citoyens qui louent des chambres ou des lits, qu'il est important de veiller à la sécurité des personnes qu'ils hébergent. Vous devez prendre les moyens nécessaires afin d'assurer leur sécurité (sorties de secours, assurances, etc.) et leur bien-être. Il en va de votre responsabilité. Contribuons tous ensemble à maintenir un festival sécuritaire pour tous les résidents et les visiteurs.

TARIFS: VENTE, EXPOSITION OU DISTRIBUTION						
Catégorie : Établissement vendant, exposant ou distribuant	Prix par établissement ou installation	AVAI le j précé pre vend	prévente NT 16H jeudi edent le emier redi du stival	Tarifs réguliers APRÈS 16H le jeudi précédent le premier vendredi du Festival		
des objets, effets ou marchandises <u>autres que des</u> <u>produits alimentaires ou fournissant des services,</u> sans musique	Comptoir seulement jusqu'à 7,6 mètres (25 pi) linéaires de façade Chaque	6	00\$	670 \$		
des objets, effets ou marchandises <u>autres que des</u> <u>produits alimentaires ou fournissant des services,</u> avec musique	Comptoir seulement jusqu'à 7,6 mètres (25 pi) linéaires de façade Chaque	1 2	290 \$	1 390 \$		
	Comptoir seulement jusqu'à 7,6 mètres (25	Sans friture	Avec friture	Sans friture	Avec friture	
des <u>produits alimentaires</u> incluant l'autorisation pour l'installation de deux (2) machines distributrices de produits alimentaires et/ou de boissons *Regroupement de plusieurs établissements sur un même site : le coût est calculé en tenant compte du nombre d'établissements au ratio du nombre de places	pi) linéaires de façade chaque	640 \$	925 \$	720 \$	1235\$	
	avec 1 à 20 places	965 \$	1 130 \$	1 030 \$	1 545\$	
	avec 21 à 100 places	1130\$	1 545\$	1 340\$	1 855\$	
	avec 101 places et plus	1405\$	2 060\$	1 545\$	2 575\$	
	1 à 5 véhicules	1 0	30 \$	1 545 \$		
des <u>véhicules de loisirs</u>	6 à 15 véhicules	2 265 \$		2 575 \$		
	16 véhicules et plus	3 915 \$		4 120 \$		
des <u>minimotos</u> , trottinettes électriques ou véhicules <u>électriques</u>	Chaque	845 \$		1 000 \$		
des <u>remorques pour transporter les animaux avec ou</u> <u>sans habitation</u>	Chaque	1 085 \$		1 290 \$		
des <u>distributrices automatiques alimentaires à l'exception</u> de celles autorisées lors de l'émission d'un permis pour l'établissement vendant, exposant ou distribuant des produits alimentaires	Chaque	75 \$ 175 \$		5 \$		

TARIFS: TERRAINS DE STATIONNEMENT DE VÉHICULES DE LOISIRS					
Catégorie : Stationnement de véhicules de loisirs	Prix par établissement	Tarifs prévente AVANT 16h le jeudi précédent le 1er vendredi du Festival	Tarifs réguliers APRÈS 16h le jeudi précédent le 1er vendredi du Festival		
comptant entre 6 et 10 espaces de stationnement	Chaque	65 \$	85 \$		
comptant entre 11 et 16 espaces de stationnement	Chaque	115 \$	145 \$		
comptant entre 17 et 23 espaces de stationnement	Chaque	175 \$	205 \$		
comptant entre 24 et 35 espaces de stationnement	Chaque	245 \$	310 \$		
comptant entre 36 et 49 espaces de stationnement	Chaque	370 \$	440 \$		
comptant entre 50 et 69 espaces de stationnement	Chaque	515 \$	615 \$		
comptant entre 70 et 99 espaces de stationnement	Chaque	720 \$	865 \$		
comptant entre 100 et 149 espaces de stationnement	Chaque	1 030 \$	1 235 \$		
comptant entre 150 et 199 espaces de stationnement	Chaque	1 545 \$	1 855 \$		
comptant entre 200 et 249 espaces de stationnement	Chaque	2 060 \$	2 470 \$		
comptant entre 250 et 299 espaces de stationnement	Chaque	2 575 \$	3 090 \$		
comptant entre 300 et 349 espaces de stationnement	Chaque	3 090 \$	3 705 \$		
comptant entre 350 et 399 espaces de stationnement	Chaque	3 605 \$	4 325 \$		
comptant entre 400 et 449 espaces de stationnement	Chaque	4 120 \$	4 945 \$		
comptant entre 450 et 499 espaces de stationnement	Chaque	4 635 \$	5 565 \$		
comptant entre 500 et 549 espaces de stationnement	Chaque	5 150 \$	6 180 \$		
comptant entre 550 et 599 espaces de stationnement	Chaque	5 665 \$	6 800 \$		
comptant 600 espaces et plus	Chaque	6 180 \$	7 415 \$		

TARIFS: STATIONNEMENT AUTOMOBILES OU MOTOS

Catégorie : Stationnement pour les autos ou les motos	Prix par établissement	Tarifs prévente AVANT 16h le jeudi précédent le premier vendredi du Festival	Tarifs réguliers APRÈS 16H le jeudi précédent le premier vendredi du Festival
comptant entre 15 et 49 espaces de stationnement	Chaque	45 \$	55 \$
comptant 50 espaces de stationnement ou plus	Chaque	120 \$	130 \$

TARIFS: TOURS, BALADES OU PROMENADES

Catégorie : Tours, balades ou promenades	Prix par établissement	Tarifs prévente AVANT 16h le jeudi précédent le premier vendredi du Festival	Tarifs réguliers APRÈS 16H le jeudi précédent le premier vendredi du Festival
en véhicule à traction animale conçu pour un maximum de 8 passagers	Chaque	415 \$	515 \$
à chavel	Chaque	355 \$	460 \$
à cheval Prix par cheval		30 \$	130 \$
en hélicoptère, avion, montgolfière ou tout autre appareil volant	Chaque	2 060 \$	2 575 \$







DEMANDE DE PERMIS FESTIVAL WESTERN 2024

<u>IMPORTANT</u>: voir au verso les documents à fournir avec le formulaire et nouveauté du règlement

Nom du proprié	taire de l'immeu	ble :							
Adresse :									
Adresse de l'immeuble si différente :									
Téléphone :									
Adresse courrie	l obligatoire :								
Nom du comme	rce de vente / se	rvices (REQ) :							
Nom du locatair	e:								
Adresse, ville, co	ode postal :								
Téléphone :									
Adresse courrie	l obligatoire :								
Stationnemen	t automobiles e	t motos							
Nombre :	□ de 15 à 49	☐ 50 et plus							
Stationnemen	t de véhicules d	e loisirs							
Nombre:	□ de 6 à 10	□ de 11 à 16		de 17 à 23		☐ de 24 à 35		de 36 à 49	□ de 50 à 69
□ de 70 à 99	□ de 100 à 149	☐ de 150 à 199		de 200 à 249		☐ de 250 à 299		de 300 à 349	☐ de 350 à 399
□ de 400 à 449	□ de 450 à 499	☐ de 500 à 549		de 550 à 599 🗆 600 et plus					
Kiosque de ver	nte 🛮 avec mu	sique / 🗆 sans	m	usique					
Vente avec nourriture avec friture ☐ /sans friture ☐			Nombre de plac	ces	s □ de 1 à 20		☐ de 21 à 100	☐ 101 et plus	
Vente sans nour	riture, nombre de	kiosques :		Distributrices automatiques alimentaires Nombre :					
Vente véhicule	es récréatifs (mo	otorisés, roulot	tes	s)					
Nombre :	□ de 1 à 5	□ de 6 à 15		☐ 16 et plus					
Vente mini-motos, trottinettes, véhicules Vente des lectriques □			ente remorques à chevaux Calèches Nombre :			Nombre :			
			ours, balades à cheval Iombre de chevaux : Nombre :						
Vidange installations sanitaires nombre de véhicules :				V	ente gaz propa	ne	nombre de véh	icules :	
Spectacle sans haut-parleur \square / Spectacle avec haut-p			parleur 🗆		Vente, loc	ati	ion, réparation	extincteurs 🗆	
Description du produit en vente ou du service offert :									

Document à fournir avec le formulaire et nouveauté du règlement : ☐ Preuve que le montant des taxes municipales échu a été acquitté avant la délivrance du permis par le propriétaire de l'immeuble (art. 4.2); ☐ Tout stationnement pour des véhicules de loisirs et dont le terrain compte 50 espaces de stationnement et plus doit déposer un plan d'aménagement numérisé avec sa demande de permis (art. 4.4.3): ☐ Le plan d'aménagement doit comprendre le nombre d'espaces de stationnement numérotés et la direction de circulation des véhicules ; ☐ Une fois le plan approuvé par le service de l'urbanisme, il est de la responsabilité du propriétaire de l'emplacement loué de faire plastifier le plan d'aménagement, d'une dimension minimale de 11" X 17" et de l'afficher à l'entrée de l'immeuble ou sur le mur extérieur du poste d'accueil, afin d'être visible en cas de mesure d'urgence (art. 4.4.3); ☐ Tout permis octroyé pour un établissement vendant, exposant ou distribuant des produits alimentaires, obligation de déclarer chaque distributrice automatique alimentaire et de boissons et requérir un permis s'il y a lieu (art. 4.1); Dépôt et récupération de permis au plus tard à 16 h le jeudi précédent le premier vendredi du Festival pour bénéficier du tarif préférentiel de la prévente (Chapitre 4A); Je soussigné(e), déclare que les renseignements donnés sont complets et exacts et que si le certificat d'usage temporaire m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements applicables en vigueur ainsi qu'aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

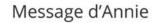
Signature obligatoire du propriétaire de l'emplacement à louer :_______

<u>Faire parvenir à</u>:

Ville de Saint-Tite Service de l'urbanisme 540, rue Notre-Dame Saint-Tite (Québec) GOX 3H0

Tél.: 418 365-5143 postes 154 ou 156

clambert@villest-tite.com ou jygroulx@villest-tite.com



La chaleur est enfin arrivée! Profitons de cette belle température que nous avons pour faire le plein d'énergie, les journées rallongent, le soleil est radieux et c'est bon pour le moral.

Je vous souhaite une très belle saison estivale et au plaisir de vous voir cet été!

Annie Pronovost, mairesse



DÉBUT DU CAMP DE JOUR:

LOISIRS ET CULTURE SAINT-TITE SOUHAITE BON ÉTÉ À TOUS LES JEUNES DU CAMP DE JOUR!

Suivez la page Facebook " PRRENTS CRMP DE JOUR ST-TITE" pour touțes les informațions pertinentes. Loisirs et culture de la Ville de St-Tite en collaboration avec la microbrasserie À la fût et l'école de danse Escouade IndépenDanse, proposent des soirées dansantes dans la rue.

QUAND ? : 25 JUIN/ 11 JUILLET/ 8 AOÛT À PARTIR DE 18H OÙ ? : EN AVANT DE LA MICROBRASSERIE À LA FÛT, RUE NOTRE-DAME.

Aussi, notez à votre agenda la soirée du 25 juillet.

Entre le restaurant et la brasserie, un cinéraoké sera diffusé. Apportez vos chaises et couvertures pour regarder un film musical et chantez avec vos personnages favoris.







CET ÉTÉ ON SORT À ST-TITE!

LOISIRS ET CULTURE AINSI QUE LA VILLE DE SAINT-TITE VOUS PRÉSENTENT LES SOIRÉES ESTIVALES FESTIVES.

AU PARC ADRIEN-BELISLE, LES VOIX DE CHEZ NOUS REPRENNENT DU SERVICE.

JEUDI 18 JUILLET 19H:

LE DUO LAURIE ET SIMON

<u>JEUDI 15 AOÛT</u>:

QUINTETTE DE CUIVRE DE L'OSTR ET PEINTRES SUR PLACE

JEUDI 22 AOÛT:

ÉRIC MASSON ET SES MUSICIENS.





APPORTEZ VOS CHAISES. SERVICE DE BAR SUR PLACE.









Prop. Chantale et Julie St-Amand 341, Du Moulin, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0

Tél.: (418) 365-6322 ~ Téléc.: (418) 365-6000 salonlac@cgocable.ca





POUR CÉLÉBRER
LA FÊTE NATIONALE,
REJOIGNEZ-NOUS AU PARC
ADRIEN-BELISLE
LE 23 JUIN.

DÈS 14H TOUTE LA FAMILLE EST CONVIÉE POUR S'AMUSER AUX COULEURS DE NOTRE QUÉBEC.

ANIMATION MUSICALE, MAQUILLAGE, JEU GONFLABLE, SOUPER HOT-DOG, RAFRAÎCHISSEMENT, JEUX D'EAU.

EN SOIRÉE, ON SE RETROUVE À LA BELLE ÉTOILE POUR FESTOYER AVEC LE DUO LES LABELLE AU CARRÉ, QUI NOUS FERA DANSER SUR LES SUCCÈS QUÉBÉCOIS D'HIER À AUJOURD'HUL

UNE FÊTE FAMILIALE OÙ IL FERA BON CÉLÉBRER!

ON VOUS ATTEND EN GRAND
NOMBREI





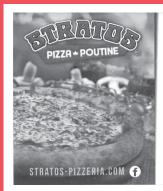


CENTRE DU CAMION ST-TITE Inc.

Dépositaire **PRAXAIR**, distributeur de pièces et accessoires pour camions et remorques

Daniel Veillette

650 BOUL ST-JOSEPH ST-TITE, QC GOX3H0 418-365-7488 pytinc@globetrotter.net Vente de CB et accessoires
Batterie pour automobile, moto, motoneige,
machinerie, etc.
Piles Duracell
GPS Rand McNally
Suivez-nous su



Anne St-Pierre

440, rue St-Gabriel Saint-Tite (Québec) GOX 3H0

Téléphone : 418 365-6666 Télécopieur : 418 365-4317

7

}

7

7

귉

MENU DU JOUR Déjeuner

CASSE-CROÛTE

LIVRAISON

- 418 365-7090
- 41 boul, Saint-Joseph, Saint-Tite









Siège social 2280, 105^e Avenue, Shawinigan (secteur Shawinigan-Sud) C.P. 1271 (Québec) G9P 1P1

Téléphone : 819 537-8828 direction@cfmauricie.ca





VALOIS

— M B

Saint-Tite

418-365-9772

Amélie Valois, o.o.d. Propriétaire



Me Jean-François Cloutier, LLB.LLM. Tél.: 418 365-6461 jfcloutier@notairesmekinac.com Fax: 418 365-4092

532 rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0

BMR

Novago Coopérative

St-Tite | 190, rue Marchildon | 418 365-5126





Séances ordinaires du conseil 2024 à l'Hôtel de ville à 19h00,

8 janvier	2 juillet
5 février	12 août
4 mars	3 septembre
8 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre



Hôtel de ville: 418 365-5143, secrétariat poste 152, 153

Bibliothèque : 418 365-6203 Garage municipal : 418 365-3007

Voirie municipale (urg. fin de sem.) : 418 507-5449 Loisirs: 418 365-5143 poste 161, piscine poste 163



29 février 5 février, 13h 1er avril, 13h 25 avril 27 mai, 13h 20 juin 29 août 5 août, 13h 30 septembre, 13h 24 octobre 25 novembre, 13h 19 décembre

Consultez notre site internet au www.villest-tite.com





Rock n Dogs... la deslination pour Tout thousen pour ton fidèle compagnon!

Boutique spécialisée pour animaux Nourriture biologiquement adaptée Suppléments naturels

Laisses et colliers faits à la main au Québec

Rock n Dogs

1 581 997-0468

Situé au 484 rue Notre-Dame

Suiven-nous sur Facebook pour connaître nos promotions!







885, route 153, Saint-Tite (Qc) GOX 3H0 Tél.: 418 365-7575 Télec.: 418 365-6601

PEINTURE **D** - BASF Gilles Adam

Guy Adam vice-président

gadam@gaautomobile.com

Shawinigan:

Tél.: 819 539-6471

Télec.: 819 539-8793

LA VIEILLE BANOUE

Bistro





UN SERVICE COMPLET OFFERT SOUS LE MÊME TOIT

RÉSIDENTIEL / COMMERCIAL / INDUSTRIEL

SPÉCIALISTE DE PONCEAUX

· ACIER INOXYDABLE

ALUMINIUM

ARMATURE

GÉOTEXTILE

MÉTAUX

• PONCEAU

• TEFLON (UHMV)

• COUPE • PLIAGE

• TABLE DE COUPE PLASMA

• SOUDURE (ACIER/ALUMINIUM)

COMMANDER PAR: info@acierrayco.ca / 418 365-7829 101, ROUTE 153 ST-TITE (QC) GOX 3H0 / acierrayco.ca





VÊTEMENTS POUR HOMME ET DAME

580, Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) GOX 3HO 418.365.7245

